Collège Simone Veil
Route de Sailleville
60290 CAUFFRY

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
POUR
SEJOUR AVEC NUITEES EN ESPAGNE - BARCELONE

A- DISPOSITION DU MARCHE

➢ Identification de l'acheteur

Raison sociale de l'acheteur : Collège Simone Veil Type d'établissement : Etablissement public local d'enseignement de 3ème catégorie
Coordonnées : ☎ : 03 44 73 20 41 ✉ : gest.0601607w@ac-amiens.fr
Pouvoir adjudicateur du marché : Rodolphe BOULANGER – Principal Responsable de l'exécution du marché : Aurélien BOCQUILLON- Adjoint-gestionnaire Enseignante porteuse du projet : Paula DOMINGUES Comptable assignataire : Agent comptable du Lycée Cassini – Clermont de l'Oise

➢ Mode de passation du marché

Conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique, le marché est passé en procédure adaptée. Il ne comporte qu'un lot.

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières,
- L'offre de prix du candidat

- Objet du marché

Le présent marché a pour objet la tenue d'un séjour avec nuitée en Espagne pour 48 élèves et 5 adultes accompagnants.

- Durée du marché

Le présent marché est passé pour un séjour ayant lieu du 29 mai au 4 juin 2023.

- Prestations

Le titulaire du contrat devra assurer une prestation globale de séjour incluant :

- ✓ Le transport : en car ;
- ✓ L'hébergement et repas: en famille d'accueil ;
- ✓ Les activités et les entrées de visites de lieux
- ✓ Une assurance annulation individuelle/collective mobilisable notamment en cas de résurgence de pandémie ou tout autre évènement nous obligeant à annuler le séjour.
- ✓ Un dossier de voyage permettant de préparer sereinement le séjour

Nous ne souhaitons pas de prestation de rapatriement.
Voici un panel de visites incontournables dans notre projet :

- Camp nou
- Sagrada familia
- Parc Guell
- Musée Picasso
- ...

- Détermination du prix

Le prix global et par personne seront mentionnés en TTC et réputés fermes et définitifs jusqu'à réalisation de la prestation, sous réserve de la tenue ou non des activités et visites sur place.

- Modalités et délais de paiement

Les factures sont payables par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de leur réception, sous réserve de l'effectivité de l'exécution de la prestation. Un acompte sera payé au 1er trimestre 2023 puis le solde après service fait et retour des participants en France. Les factures devront être déposées sur la plateforme dématérialisée CHORUS PRO.

B- REGLEMENT DE LA CONSULTATION

➢ Modalités de dépôt des offres et conditions de délais

La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée via la plateforme suivante :

https://mapa-aji-france.com/mapa/marche

Le dossier du candidat sera transmis au plus tard le 14 novembre 2022 à 12h.

Tout retard entrainera l'élimination du candidat.

➢ Attribution du marché

Il est opéré un classement des propositions sur la base des critères énoncés ci-dessous.

- Prix : 60%
- Respect du cahier des charges du marché : 40%

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse et la plus cohérente avec notre demande pour le collège sera retenue et son auteur se verra attribuer le marché.

C- DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat atteste sur l'honneur :

- Qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés
- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Fait à Cauffry, le 12 octobre 2022

Le principal

Collège Simone Veil
Le Principal
CAUFFRY